

Publiée le 30/04/2025

COMMUNE DE SORGUES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-quatre avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 18 avril 2025, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal Centre Administratif, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés :

Absents : Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2025_58

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES
DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal de ses décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 listées en annexe du présent rapport.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces décisions du Maire.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT	
	OBJET DE LA DECISION
2025_03_01	Conclusion d'un marché à procédure adaptée relatif à l'accord cadre à bons de commande pour les travaux de démolition et petits désamiantage, avec la société RMB, 140 Avenue de la Serre ZI Fournalet IV à Sorgues. Montant marché à 4800 € TTC minimum et 432000 € TTC maximum
2025_03_02	Signature d'une convention de formation avec ODF Orange by Pilocap, 271 avenue Helie Denoix de St Marc - 84100 Orange pour une formation dont le thème est opérations d'ordre électrique BT et non électrique HT BE manœuvre BS du 19 au 20 mai 2025 pour un agent de la ville dans les locaux de l'organisme. Montant 1 704 €

2025_03_03	Signature d'une convention de formation avec ODF Orange by Pilocap, 271 avenue Helie Denoix de St Marc - 84100 Orange pour une formation dont le thème est opérations d'ordre non électrique BT et/ou HT+ opérations d'ordre électrique BS-BE manœuvre initiale/recyclage du 16 au 17 juin 2025 pour un agent de la ville dans les locaux de l'organisme. Montant 320,40 €
2025_03_04	Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association des Maires de France et de Vaucluse au titre de l'année 2025, moyennant une cotisation annuelle d'un montant total de 4 542,29 €
2025_03_05	Renouvellement de l'adhésion "SPA Vauclusienne" pour 2025, moyennant la cotisation d'un montant de 16 429,82 € au titre de la fourrière animale et de 2 000 € au titre de la stérilisation des chats non identifiés
2025_03_06	Attribution dans le cimetière de Sorgues, aux noms de Madame Bos épouse Ferré Nicole domicilié à Sorgues 420 avenue Paul Floret d'une concession trentenaire avec caveau 4 places n°2906 carré 29 trentenaire n°25 T4 prenant effet à compter de la notification de la présente décision pour une durée de 30 ans. Montant 4 500 €
2025_03_07	Attribution dans le cimetière de Sorgues, aux noms de Madame De Sogus épouse Loi Joséphine (et son époux) d'une case de columbarium pour une durée de 10 ans, case n°104, carré 27 - columbarium VI prenant effet à compter de la notification de la présente décision pour une durée de 10 ans. Montant 410 €
2025_03_08	Attribution dans le cimetière de Sorgues, au nom de M. et Mme Hua Sen et Thi Tao et à l'effet de fonder la sépulture particulière indiquée, d'une concession perpétuelle carré parcelle 24/109 de 4,20 m² superficiels et 3 places prenant effet à compter de la notification de la présente décision. Montant 1 400 €
2025_03_09	Désignation du cabinet DL Avocats, immeuble le triangle 26 avenue Jules Milhaud à Montpellier, afin de défendre et représenter les intérêts de la commune contre Free Mobile. Montant tarif horaire 140 € HT et frais de plaidoirie en référé à 800 € HT
2025_03_10	Virement de crédits du chapitre 21 au chapitre 23 sur le budget principal de la ville 2025 d'un montant de 20 000 €
2025_03_11	Attribution dans le cimetière de Sorgues, au nom de Madame Vincent Catherine veuve Ratinet et à l'effet de fonder la sépulture particulière indiquée, d'une concession perpétuelle carré parcelle 24/120 de 4,20 m² superficiels et 3 places prenant effet à compter de la notification de la présente décision. Montant 1 400 €
2025_03_12	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation pour une prestation avec Orchestre Coolstrom pour le 24 juillet 2025 au Parc Municipal de Sorgues dans le cadre de la programmation de la fête. Montant 4 260 €
2025_03_13	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation pour une prestation avec Formation Good Times pour le 01 août 2025 au Parc Municipal de Sorgues dans le cadre de la programmation de la fête. Montant 3 800 €
2025_03_14	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation pour une prestation artistique avec MBM Production pour le 02 août 2025 au Parc Municipal de Sorgues dans le cadre de la programmation de la fête. Montant 4 114,50 €
2025_03_15	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation pour une prestation artistique avec Marco Imperatori Orchestra pour le 03 août 2025 au Parc Municipal de Sorgues dans le cadre de la programmation de la fête. Montant 2 700 €
2025_03_16	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation pour une prestation avec Gypsies en ouverture - Sloane 1ère partie + El Chato Live pour le 04 août 2025 au Parc Municipal de Sorgues dans le cadre de la programmation de la fête. Montant 21 733 €

2025_03_17	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Biscotte le raptor, déambulation steampunk" avec la compagnie Afikamaya domicilié à Salles sur l'hers (11410) dans le cadre de sa programmation annuelle, au parc municipal et centre-ville de Sorgues les 6 et 7 septembre 2025 pour un montant net de 3200 €
2025_03_18	Signature d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle intitulé "Au revoir et merci" avec Victorie music domicilié à Bordeaux (33000), dans le cadre de sa programmation annuelle, au Pôle Culturel Camille Claudel le 18/10/2025 pour un montant net de 4 431 € TTC
2025_03_19	Signature d'une convention de partenariat avec l'Ami Jazz club représenté par Monsieur Lionel D'Hauenes en qualité de président, afin de fixer les modalités et le montant d'une commande de prestations de service à caractère culturel passée par la commune de Sorgues à l'Atelier de Musiques Improvisées (AMI) pour des interventions pédagogiques de l'artiste Alain Soler avec les élèves de la classe de quatrième CHAM du collège Voltaire les 5,12 et 19 juin 2025 pour un montant de 1350 € TTC
2025_03_20	Désignation la SCP J.L ANDRE ET M.S GRAVE, 10 avenue Achille Moreau 84700 Sorgues, afin de procéder aux mesures d'exécution de l'ordonnance sur requête rendue par le Tribunal Judiciaire d'Avignon en date du 26 février 2025, ordonnant l'expulsion sans délai des gens du voyage parking Badaffier pour un montant de 373,21 € TTC
2025_03_21	Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de projecteurs scéniques de source LED pour la salle de spectacle du Pôle Culturel Camille Claudel avec Novelty Aura 5 impasse Pascal 69680 Chassieu pour un montant de 59 840,47 TTC
2025_03_22	Régie de recettes location de salles, matériels et occupation : modification des modes de recouvrement
2025_03_23	Signature d'une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours avec l'AFSA 84 à l'occasion du cross solidaire qui se tiendra le mardi 06 mai 2025 dans le parc municipal Montant 590 €
2025_03_24	Conclusion d'une modification contractuelle n°1 au marché de fournitures de denrées alimentaires pour l'année 2025 - famille 10_07 produits laitiers et avicoles à la société France Frais Méditerranée dont le siège social est situé chemin des Pielles à 34110 Frontignan, à compter du 1/10/24. Cette modification (dénomination de l'entreprise) est sans incidence financière sur le marché

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2020_34 de la séance du Conseil Municipal du 11 Juin 2020, modifiée par la délibération DEL_2020_148 du 22 octobre 2020, la délibération DEL_2020_184 du 17 décembre 2020, et la délibération DEL_2024_120 du 26 septembre 2024 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.